

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE  
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2006 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
réuni sous la Présidence de M. Michel PARADEIS, Président**

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2006.

**DESIGNE** un secrétaire de séance : Mme BECKER-MAZZERO (Algrange)

**DEMANDE** l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

**RETIRE** les délégations qui ont été données au bureau lui permettant de prendre les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget.

**INSTALLE** Mme Nicole SPARAPANI comme représentante de la Ville de Algrange au sein du Conseil de Communauté du Val de Fensch et **DESIGNE** Mme Nicole SPARAPANI en qualité de membre de la commission « Animation Patrimoniale et Gestion d'Equipements » collègue n° 1,

**INSTALLE** Mme Annelise PELLENZ comme représentante de la Ville de Hayange au sein du Conseil de Communauté du Val de Fensch et **DESIGNE** Mme Annelise PELLENZ en qualité de membre de la commission « Animation Patrimoniale et Gestion d'Equipements » collègue n° 1 et Mme BERTOLI siègera en tant que membre de la commission « Animation Patrimoniale et Gestion d'Equipements » collègue n° 2 en remplacement de Mme PELLENZ.

**APPROUVE** les modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et **DEMANDE** au Président ou son représentant de notifier la présente délibération aux maires de chaque commune membre.

**APPROUVE** la mise en place d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et **AUTORISE** le Président ou son représentant à arrêter la liste des membres et à signer tous les actes afférents à la mise en place de cette commission.

**APPROUVE** l'acquisition du logement du gardien de la salle Cavagnoud et de la salle de musculation par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour une somme totale de 100 001 €, **VOTE** les crédits correspondants et **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cette aliénation.

**APPROUVE** l'acquisition de la voie privée par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour la somme de 10 000 € aux conditions souhaitées par M. Chetouane et **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à cette aliénation.

**INFORME** la création de nouvelles voiries sur la ZAC Sainte-Agathe de Florange et Fameck

**ADOPTE** le plan de financement de la phase 1 concernant la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de la véloroute à Uckange, **VALIDE** le projet de réalisation de la phase 1 et **SOLLICITE** l'Etat pour bénéficier d'une subvention de 90 000 €, **VOTE** les crédits nécessaires et **AUTORISE** le Président ou son représentant à mettre en œuvre les modalités y afférentes et à signer toutes les pièces correspondantes.

**DECIDE** la prise en charge financière d'un montant de 5 000 € par la communauté pour sa participation au salon des entrepreneurs qui se déroulera du 31 janvier au 2 février 2007 à Paris.

**APPROUVE** le projet d'augmentation de capital de la SODEVAM Nord Lorraine et d'intégration de la Communauté de communes de l'Arc Mosellan en tant que nouvel actionnaire, ainsi que toutes les autres dispositions de ce projet tel que relaté dans les documents sus-cités, **APPROUVE** toutes les modifications de la SODEVAM Nord Lorraine opérées par ce projet, **APPROUVE** les statuts de la SODEVAM Nord Lorraine dans leur nouvelle rédaction comprenant celle de l'objet social, **DESIGNE** un représentant au sein de l'assemblée générale de la société : M. SCHWEICKERT, **AUTORISE** ce représentant à donner son accord à l'opération d'augmentation de capital de la SODEVAM Nord Lorraine et d'intégration de la Communauté de communes de l'Arc mosellan en tant que nouvel actionnaire, à signer tous les actes et documents administratifs nécessaires à la réalisation de ce projet et **DONNE** tous pouvoirs à ce représentant pour signer les statuts et tous documents nécessaires à la réalisation du projet relaté et pour accomplir en tant que besoin, les formalités requises.

**APPROUVE** la prise de participation de la SODEVAM dans une SCI, pour un montant de 65 000 € (avec prise en compte des frais de création) à 80 000 € au maximum et **AUTORISE** le représentant de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch au conseil d'administration de la SODEVAM à voter en faveur de cette opération.

**ALLOUE** une subvention de 2 000 € à l'Etablissement public local d'enseignement Lycée Colbert à Thionville pour le projet d'organisation d'un salon de la découverte professionnelle les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2007, **VOTE** les crédits correspondants et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec l'Etablissement public local d'enseignement lycée Colbert une convention fixant les modalités de versement et d'utilisation de ces fonds.

**PREND ACTE** de l'état détaillé des dépenses afférentes à la convention de mandat d'études confié à la SODEVAM Nord Lorraine pour les études de requalification de la ZAC des vieilles vignes à Florange ainsi que du bilan de clôture correspondant. Ces documents font ressortir un montant des dépenses de 20 481,77 € TTC, **DECIDE** de régler le solde de l'opération, soit un montant de 383,71 €, à la SODEVAM Nord Lorraine, **PREND ACTE** de l'achèvement des missions qui ont été confiées à la SODEVAM au titre de la convention de mandat d'études et **DONNE** quitus à la SODEVAM Nord Lorraine qui a mené à terme les missions qui lui ont été confiées au titre de la convention de mandat d'études.

**APPROUVE** le compte-rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) de la SEBL relatif à la ZAC « La Feltière » au titre de l'exercice 2005.

**ACCEPTTE** la cession d'une surface de 3 462 m<sup>2</sup> environ, à la société BTC ou à toute personne physique ou morale ou société qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la SEBL, aménageur de la ZAC, **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m<sup>2</sup> hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur, et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 3,25 € HT/m<sup>2</sup>, appliqué à 3 462 m<sup>2</sup> environ.

**ACCEPTTE** la cession d'une surface de 2 698 m<sup>2</sup> environ (arpentage à effectuer), à l'entreprise PEC ou à toute personne physique ou morale ou société qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la SEBL, aménageur de la ZAC, **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m<sup>2</sup> hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur, et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 3,25 € HT/m<sup>2</sup>, appliqué à 2 698 m<sup>2</sup> environ.

**ACCEPTE** la cession d'une surface de 7 800 m<sup>2</sup> environ (arpentage à effectuer), à la société TLM Lorraine câbles ou à toute personne physique ou morale ou société qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la SEBL, aménageur de la ZAC, **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m<sup>2</sup> hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur, et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 6,25 € HT/m<sup>2</sup>, appliqué à 7 800 m<sup>2</sup> environ.

**ACCEPTE** la cession d'une surface de 4 500 m<sup>2</sup> environ (arpentage à effectuer), à la SCI le Ruisseau ou à toute personne physique ou morale ou société qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la SEBL, aménageur de la ZAC, **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m<sup>2</sup> hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur, et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 2,25 € HT/m<sup>2</sup>, appliqué à 4 500 m<sup>2</sup> environ.

**APPROUVE** la convention avec l'Etat qui autorise la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch à intervenir financièrement en faveur de l'entreprise Thyssenkrupp Presta à hauteur de 100 000 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention et toutes les pièces afférentes.

**AUTORISE** le Président à conclure deux conventions comme définies dans la délibération précédente avec l'entreprise Thyssenkrupp Presta, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et toutes les pièces afférentes, **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 100 000 € à l'entreprise Thyssenkrupp Presta au titre de l'aide à la création d'emplois (aide matérielle), **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 70 000 € à l'entreprise Thyssenkrupp Presta pour la réalisation d'aménagements (aide immobilière) et **VOTE** les crédits correspondants.

**DECIDE** de reverser une subvention d'un montant de 59 372,66 €, reçue du Conseil général de la Moselle pour la réalisation de bassins de rétention sur la zone d'activité économique (ZAE) « La Feltière », à la SEBL qui produira les justificatifs nécessaires.

**VOTE** la décision modificative n° 3 qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

**ADMET** en non valeurs la somme de 3 190,09 €

**DECIDE** de classer les photocopieurs dans la catégorie « Matériel informatique » et **FIXE** leur durée d'amortissement à 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**DECIDE** d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'assistance avec la société Ecofinances collectivités qui aura pour mission d'analyser la taxe professionnelle ainsi que les taxes foncières perçues sur les mêmes bases que la taxe professionnelle, afin de déceler les éventuelles erreurs d'imposition et de les signaler à l'administration fiscale et **PROPOSE** aux dix communes de signer ultérieurement une convention, soit individuelle, soit tripartite, en fonction du choix budgétaire retenu par les collectivités.

**MODIFIE** le tableau des effectifs

**DECIDE** de poursuivre le partenariat avec la société ECO-EMBALLAGE en passant un nouveau contrat, le barème D, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à le signer.

**APPROUVE** les conventions avec les bailleurs sociaux (BATIGERE SAREL et LOGI EST) pour la mise en place des conteneurs enterrés et **AUTORISE** le Président ou son représentant à les signer.

**SE PRONONCE** sur la déclaration de projet sur l'intérêt général de la restauration de la Fensch et de ses affluents et **APPROUVE** le document qui expose les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération.

**APPROUVE** l'étude relative à la mise en place du plan de paysage.

**APPROUVE** la création d'un observatoire du logement et de la politique de la ville et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le programme de travail partenarial avec l'AGURAM.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer la procédure d'élaboration du nouveau PLH (Programme Local de l'Habitat).

**APPROUVE** la reconduction du PIG (Programme d'Intérêt Général) pour une année et les nouvelles modalités d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Florange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de remplacement du poste de commande de l'horloge à l'église Sainte-Agathe à hauteur de 100 % du montant global soit 1 459,12 € TTC et **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Nilvange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de zinguerie sur le clocher de l'église à hauteur de 100 % du montant global soit 2 954,12 € TTC et **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil presbytéral de Hayange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de couverture au temple protestant à hauteur de 100 % du montant global soit 2 368,08 € TTC et **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer et à signer la demande de déclaration de travaux relative à la construction d'un abri à conteneurs sur le parking du bâtiment sis 4, rue de Soissons à Nilvange.

**AUTORISE** la vente de plusieurs parcelles extérieures au parc du Haut-Fourneau U4 à la commune d'Uckange à l'euro symbolique et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette rétrocession.

**AUTORISE** le Président à signer la convention de travaux avec l'EPFL concernant le site du Haut-Fourneau U4 d'Uckange.

**DEMANDE** au Préfet de revoir sa géographie prioritaire dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le Contrat Urbain de Cohésion Sociale avec le Préfet.

**DECIDE** de réactualiser la tarification des piscines communautaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (inchangée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002).

**DECIDE** de déléguer au Bureau la modification du tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 8 septembre 2003 :

**DECISION N° 2006-122      13 SEPTEMBRE 2006**

**DECIDE** de rembourser l'emprunt n° 864126884-41 auprès du Crédit agricole de Lorraine et de payer les indemnités financières et de gestion.

**DECISION N° 2006-123      13 SEPTEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat de télésurveillance et d'intervention de la société SURGARDE pour les piscines de Hayange, Florange, Serémange-Erzange et Uckange et le Centre d'appels de Fameck, pour une durée d'un an avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2006, renouvelable deux fois par reconduction expresse.

**DECISION N° 2006-124      14 SEPTEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société FICLOR pour la mission de récupération de TVA auprès des services fiscaux ainsi que l'expertise et conseil avant contentieux.

**DECISION N° 2006-125      4 OCTOBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat définissant les conditions de coordination sécurité et protection de la santé proposé par le bureau VERITAS pour les travaux d'aménagement d'une zone de loisirs sur le site de la Paix à Knutange.

**DECISION N° 2006-126      3 OCTOBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter la prise en charge des vaccins contre la grippe ainsi que des frais s'y rapportant, pour chaque personnel employée par la CAVF.

**DECISION N° 2006-127      10 OCTOBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat d'affranchissement du courrier ponctuel Ecopli présenté par la Poste pour l'envoi d'invitations aux porteurs de projets locaux pour les soirées-conférences intitulées « Histoire d'entreprendre » dispensées par la boutique de gestion Alexis

**DECISION N° 2006-128      12 OCTOBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société CARRARD Services pour le nettoyage intérieur des bâtiments industriels et dépollution ponctuelle – site du haut-fourneau n° 4 d'Uckange.

**DECISION N° 2006-129      13 OCTOBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter l'avenant n° 1 avec la société Bureau de Paysage Espays qui arrête le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et qui fixe son forfait définitif de rémunération avec prise d'effet au 18 septembre 2006. (vu le

marché n° 2005-PA41 passé pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une zone de loisirs sur la site Sainte-Neige à Neufchef).

**DECISION N° 2006-130 17 OCTOBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter la décision de reconduction du contrat de maintenance A2F pour l'année 2007.

**DECISION N° 2006-131 19 OCTOBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société ARDEQUIP pour la fourniture, impression et pose de plaques « signalétique du patrimoine » (marché n° 2006-PA19).

**DECISION N° 2006-132 26 OCTOBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société STL pour la réalisation de travaux divers de mise en conformité au sous-sol de l'Hôtel de communauté.

**DECISION N° 2006-133 30 OCTOBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter la convention définissant les prestations de Concertaux Finances dans une mission de conseil en gestion de la dette.

**DECISION N° 2006-134 30 OCTOBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat définissant les prestations de la SARL Guarnerius pour la souscription d'une licence personnelle d'accès et d'utilisation du logiciel interactif de gestion financière Guarnerius en mode ASP et les services associés pour les besoins internes de la CAVF.

**DECISION N° 2006-135 30 OCTOBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter l'offre d'un montant forfaitaire de 3 900 € présentée par l'Institut Régional d'Ingénierie sociale pour une prestation relative à une étude exploratoire d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

**DECISION N° 2006-136 31 OCTOBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat de bail du lot n° 1 du bâtiment sis à Nilvange sir de la Paix entre la CAVF et la société des autocars Dupasquier.

**DECISION N° 2006-137 3 NOVEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société BUROLOR pour l'acquisition par achat ainsi que la maintenance de quatre photocopieurs neufs pour différents services de la CAVF.

**DECISION N° 2006-138 8 NOVEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter l'avenant n° 1, au marché n° 2005-PA24 pour la réalisation d'une étude sur l'attractivité et le positionnement du territoire de la CAVF, qui prolonge la

durée d'exécution de l'étude et la fixe à 11 mois, modifiant l'article 2 « engagement et déclaration de l'ensemble des candidats ».

**DECISION N° 2006-139 14 NOVEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société NORISKO CONSTRUCTION située à Moulins-les-Metz définissant les conditions relatives à la mission de contrôle technique des travaux de mise en sécurité et de mise en lumière du haut-fourneau U4 d'Uckange.(marché passé selon la procédure adaptée).

**DECISION N° 2006-140 14 NOVEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat d'affranchissement du courrier ponctuel Ecopli présenté par La Poste pour la distribution du bulletin d'informations économiques de la CAVF Val Economie n° 2

**DECISION N° 2006-141 16 NOVEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition définissant les conditions de coordination sécurité et de protection de la santé proposée par le Bureau VERITAS pour les travaux d'aménagement d'une aire de loisirs sur le site Sainte-Neige à Neufchef. (marché n° 2006-10)

**DECISION N° 2006-142 17 NOVEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter la note d'honoraires de Maître Mertz concernant la procédure à engager devant la juridiction civile en réparation du préjudice occasionné à un agent de la CAVF.

**DECISION N° 2006-143 17 NOVEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter l'avenant n° 3 concernant la modification du bordereau des prix unitaires afin de rajouter deux références de pneumatiques (marché n° 2005-PA18).

**DECISION N° 2006-144 21 NOVEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition de convention entre la société NOVELIANE de Saint-Julien les Metz pour la récupération des consommables informatiques des dix communes de la CAVF.

**DECISION N° 2006-145 24 NOVEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat de distribution définissant l'intervention de SITA Lorraine dont le siège est à Metz s'engageant à distribuer les calendriers de collecte sélective 2007 de la CAVF en porte à porte sur la commune de Knutange.

**DECISION N° 2006-146 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter l'adhésion au service de télétransmission FAST présentée par la CDC CEE pour une durée d'un an

**DECIDE** d'accepter l'avenant n° 1, au marché (n° 2005-09) avec la société TOTAL France pour la fourniture de carburants pour les véhicules légers et les poids lourds ainsi que les accessoires des véhicules du parc communautaire de la CAVF, concernant les nouvelles dispositions du bordereau des prix unitaires.

**DECIDE** d'accepter la note d'honoraires de Maître Poujade pour assurer la défense de la CAVF devant le Tribunal administratif de Strasbourg contre un particulier.

**DECIDE** d'accepter la note d'honoraires de Maître Poujade pour assurer la défense de la CAVF devant le Tribunal administratif de Strasbourg contre un agent de la CAVF.

ooooo

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau du 6 novembre 2006 conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 19 avril 2001 :

**Décision n° 30-2006** : décide l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à la Fédération Départementale des Maires de la Moselle et décide de verser la cotisation correspondante pour l'année 2007.

**Décision n° 31-2006** : entérine les choix de la Commission d'appel d'offres pour le marché relatif aux travaux de mise en sécurité du haut-fourneau n° 4 d'Uckange et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces opérations.

**Décision n° 32-2006** : donne son accord sur la prolongation de la convention avec l'association PAVE et autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec l'association PAVE et avec l'Etat – Ministère de la Culture – DRAC Lorraine.

**Décision n° 33-2006** : donne son accord sur la convention de réalisation de l'œuvre d'art « tous les soleils », autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec l'Etat – Ministère de la Culture – DRAC Lorraine et autorise le Président ou son représentant à solliciter une subvention de 300 000 € auprès de l'Etat – Ministère de la Culture – DRAC Lorraine dans les conditions définies dans la convention y relative.

**Décision n° 34-2006** : donne son accord sur les subventions accordées aux associations du contrat de ville de l'agglomération thionvilloise et autorise le Président ou son représentant à verser à l'AIEM les subventions suivantes : 1 250 € pour le projet « l'Emploi dans les quartiers » et 4 200 € pour le projet « Accueillir les nouveaux immigrés ».

**Décision n° 35-2006** : donne son accord sur la convention de partenariat relative à l'échange de données avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et autorise le Président ou son représentant à signer la convention y relative.



**Décision n° 36-2006** : donne son accord sur le soutien exceptionnel à une manifestation sportive valorisant le Val de Fensch et autorise le Président ou son représentant à verser une participation exceptionnelle de 1 500 € au « trophée du Val de Fensch »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 35.

**HAYANGE, le 20 décembre 2006**  
**Le Président**

**Michel PARADEIS**

---

**Etaient présents** : Mmes BECKER-MAZZERO, BEY, KOCEVAR, LAMBOUR, MIDON et PELLEZ  
MM. ARNOULD, BAYER, BECK, BRILLET, CAYUELA, CEGLA, CHINI, CORVISIER, DAVID, DEBACCO, GORI,  
GREINER, HAZEMANN, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, LEONARDI, LENA, LEONI, LIEBGOTT, MAISET, MALICK,  
MAURER, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PARADEIS, PHILIPPS, PRISCAL, RAINERI, RENAUD, SCHUSTER,  
SCHWARTZ, STEINER, TARILLON et VANIER

**Etait absent excusé** : M. DUPIRE,

**Etaient absents** : MM. HEYER, LARICCHIUTA, MONTEREAU, SONI et WETZ

**Etaient absents excusés mais ayant donné procuration** : Mmes GHEZZI, MANCINI, POULAIN  
et SPARAPANI. MM. BEAUQUEL, BUDA, HARTENSTEIN, KIEFER, RUSCHER et SCHWEICKERT,